Mardi 10 Octobre 1882. No 81 VINGT-DEUXIEME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Suisse: Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger: le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. Beeger, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

Canton du Valais.

L'ARTICLE 27.

L'examen de l'état des écoles par la Confédération soulève des murmures sans fin de la part des ultramontains, des piétistes et de certains journaux, organes de grandeurs déchues. A la lecture de leur polémique, à l'ouïe de leurs cris de détresse à propos d'un commencement d'exécution de l'article scolaire, on est à se demander comment il peut se faire qu'une mesure aussi simple provoque une telle opposition dans les cantons avancés, où la mise à exécution de l'article 27 n'amène aucun changement, et fasse de ces cantons les alliés de ceux où l'exécution de la loi nécessitera une réforme radicale. Chez ces derniers l'opposition a sa raison d'être.

Il a fallu pour cela faire surgir toutes sortes de fantômes ; entre autres on a dû de nouveau exhumer ce vieux cliché de *la religion en danger* ! Combien de fois a-t-on usé et abusé de ce moyen dans notre pays pour exciter les passions populaires et armer les citoyens les uns contre les autres? Notamment en Valais, la demande de la représentation proportionnelle était un danger pour la religion ; la suppression des immunités ecclésiastiques, la religion en danger ; la loi scolaire soumise au referendum en 1842, danger de la religion ; la loi sur la répartition des charges militaires qui appelait le clergé à y participer, danger de la religion ; la loi sur le régime municipal, — danger de la religion — et pour remonter à une époque plus ancienne, à la fin du siècle dernier, la population du Haut-Valais, contrairement aux sages conseils d'un évêque éclairé, prenant à deux reprises les armes pour protéger la religion en danger, a vu sa population décimée, ses villages brûlés, ses ressources épuisées ; et refoulé sur ses montagnes désertes, il avait tout perdu sauf la religion que personne ne songeait à lui enlever.

Portant nos regards sur la Suisse entière, n'avons-nous pas vu toute la patrie en armes au nom de la religion en danger ? Sigwart Muller et ses complices avaient rêvé la séparation de la Suisse catholique de la Suisse protestante ; et après la chûte du Sonderbund, lorsque le pacte pourri de 1815 fut remplacé par les institutions nouvelles, c'est encore sous le manteau de la religion en danger que s'abritait la réaction. Et cependant quelle époque de prospérité et de considération auprès de l'Europe pourrait-on mettre en parallèle avec celle des 40 dernières années ?

Aujourd'hui, à propos de la mise en vigueur de l'article scolaire, c'est encore cette même arme qu'on emploie pour émouvoir les populations.

En vouant ses soins aux intérêts de l'école, comme elle le fait pour la correction des rivières, pour le repeuplement des forêts, des poissons et des oiseaux, pour la santé des animaux, la Confédération mettrait la religion en danger ! L'instruction du peuple et la religion doivent se donner la main, pour élever le niveau moral des citoyens. C'est ainsi que le peuple Suisse prouvera enfin qu'on ne le leurre pas éternellement avec un mal imaginaire.

M. Edouard Cropt, banquier et lieutenant-colonel d'administration, dont nous avons annoncé la chûte par suite du déraillement du train de chemin de fer, le 30 septembre dernier, sur le parcours de Sion à St-Léonard, a succombé à ses blessures dans la nuit du 6 de ce mois. Son ensevelissement a eu lieu hier, avec un concours extraordinaire de parents, amis, sociétés avec leurs bannières, frères d'arme et connaissances du Valais et du canton de Vaud.

Dans cette circonstance solennelle, chacun s'est fait un devoir d'apporter son tribut d'affection ou de reconnaissance sur cette tombe si inopinément ouverte.

L'on peut dire sans exagération que la population tout entière s'associe au deuil de sa jeune épouse qui va bientôt être mère et à celui de son illustre père M. le Dr Cropt qui, à l'âge de 83 ans, perd un fils unique.

Nous attendons d'une plume mieux informée une biographie plus complète du défunt.

A la Rédaction du *Confédéré*.

Dans un dernier numéro, le *Confédéré* donne quelques détails sur le déraillement survenu samedi 30 septembre près de Sion. Il raconte entre autres qu'un employé postal blessé a été transporté à l'hôpital et profite de l'occasion pour débiter une véhémente tirade contre le règlement de l'hôpital de Sion, réglement, dit-il,

---

1 FEUILLETON DU *CONFEDERE*.

LE PETIT VIOLONEUX

PAR

Charles Deslys.

I

C'était en Normandie pendant la moisson ; jamais de mémoire villageoise, on n'avait eu plus magnifique temps pour scier les épis et rentrer les gerbes. Le ciel était d'un brun transparent et profond. Le soleil resplendissait dans toute sa gloire, et l'air qu'il embrasait était semé d'une poussière de diamants.

Par contre, la chaleur était accablante. Aussi, quand midi sonna le repas, les moissonneurs s'empressèrent-ils de laisser là les javelles et de se réfugier sous les grands arbres du verger.

Le couvert était mis sur le gazon, une énorme marmite au milieu, des assiettes à fleurs et des cuillers de bois sur toute la circonférence. Comme sièges, des fagots. Un moissonneur galant mit une poignée de paille à la place de chacune des moissonneuses.

Et l'on s'assit.

C'était un curieux spectacle, je vous le jure, et plus d'un peintre de genre eût été ravi d'une semblable aubaine.

Durant le premier quart d'heure, personne ne parla, et pour cause : on mangeait ; toutes les assiettes à la fois se trouvèrent vides, tout le monde à la fois souffla. Puis il y eut un murmure d'approbation : le repas était excellent. On attaqua de nouveau la marmite avec une recrudescence d'enthousiasme. Le pichet de cidre en même temps circulait à la ronde, et les langues commençaient à se délier. Ce fut d'abord une conversation générale. Mais tout à coup, s'adressant au doyen des moissonneurs :

— Père Mathurin, s'écria Cathérine la Rousse c'est à vous de donner le dessert en nous racontant une histoire.

— Je ne demande pas mieux, dit le vieux conteur ; mais il ne reste pas grand temps avant la reprise du travail, m'est avis qu'il faut commencer tout de suite.

— Commencez donc, père Mathurin, on vous écoute.

II

Il y a de cela longtemps, mes amis ; nonobstant, quelques-uns d'entre vous pourraient fort bien s'en souvenir ; ça ne remonte qu'à ma jeunesse, et mes soixante ans sonneront a la St-Martin prochaine.

Parmi les habitants du village, il y avait alors une pauvre veuve surnommée la Bergère, parce que défunt son mari était berger.

La bergère demeurait là bas, sur la lisière de la forêt, près du grand ravin, dans cette masure aujourd'hui ruinée, qu'on nomme encore la *Hutte au Diable*.

Il fallait être bien misérable pour confier son corps et surtout son âme à un semblable logis. Mais que voulez-vous! la bergère était sans aucune ressource.

Et puis elle avait à élever un fils.

C'était un drôle d'enfant tout de même que ce petit gars-là, non pas qu'il fût plus laid que les autres, bien au contraire : de beaux et grands yeux bleus, des cheveux bruns, des traits qui

qui n'est pas plus le fait de l'administration *bourgeoisiale actuelle*, que de celles qui l'ont précédée, mais réglement barbare, digne du moyen-âge, en vertu duquel la victime *d'un accident* ne peut être introduite à l'hôpital qu'en vertu d'une déclaration du président ce qui fait que la porte de l'établissement reste fermée pendant des heures jusqu'à ce qu'une formalité surannée ait été remplie.

Malheureusement pour l'auteur de cette violente diatribe elle n'est basée sur rien de vrai et renferme autant d'erreurs que de phrases.

Ce n'est pas la Commission administrative mais le Conseil mixte qui élabore les réglements de l'hôpital, et ce conseil n'est pas bourgeoisial puisqu'il est composé de huit conseillers municipaux et de sept conseillers bourgeoisiaux.

L'article incriminé du réglement a été abrogé depuis nombre d'années ; il n'a jamais été appliqué par l'administration actuelle. L'employé blessé n'a nullement été transporté à l'hôpital. Je m'en suis assuré par le témoignage unanime du directeur de la maison, des sœurs et du portier. Il est donc faux qu'il ait dû attendre pendant des heures.

Un employé du bureau de poste de Sion est bien venu me demander un billet d'entrée ; je ne le lui ai pas fait attendre cinq minutes, mais la personne blessée n'a pas jugé à propos d'en user. Sa blessure au reste n'était pas bien grave : c'était une simple contusion à l'épaule. La preuve en est qu'à peine deux jours plus tard, le blessé buvait un demi-litre dans un café de Sion (le bras en écharpe, il est vrai.)

Que s'est-il donc passé qui ait pu soulever l'*indignation générale* ? Ne serait-il pas plus prudent l'orsqu'on rédige un journal de s'assurer de la réalité des faits avant de lancer des accusations odieuses dans le public ?

Veuillez agréer Monsieur le Rédacteur, mes civilités empressées.

A. Dénériaz.

Nous devons bien croire, puisque M. le président Dénériaz l'affirme, que le réglement auquel le *Confédéré* s'est attaqué a été abrogé ; mais l'opinion n'en reste pas moins ferme dans la généralité de la population qu'il existe encore et l'empressement de cet employé du bureau de poste à solliciter un billet d'entrée à l'hôpital pour son collègue en est une nouvelle preuve.

La leçon qui termine la réclamation qui précède est absolument superflue parce qu'un journaliste n'a pas la prétention d'infaillibilité et ensuite parce que, quoiqu'en dise M. le président Dénériaz, à tort ou à raison, l'opinion émise par le *Confédéré* est celle d'un très grand nombre de ses administrés.

Chamoson, 6 octobre 1882.

A la Rédaction du *Confédéré* à Sion.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez insérer dans le prochain N° de votre journal la correspondance qui suit en réponse à l'article qui a paru dans le N° 39 de l'*Ami du Peuple*.

Les impostures et les mensonges qu'un correspondant de notre commune a fait insérer dans l'*Ami du Peuple* du 1er courant à l'adresse de l'Administration actuelle, nous obligent à quelques mots de réponse pour réduire à leur juste valeur les prétendus échecs qu'on dit nous avoir fait subir.

Il nous avait été conseillé d'imiter l'exemple de certaines autorités qui ne répondent pas à de pareilles attaques. Nous n'avons pu nous rendre à cet avis ; nous ne voulons pas encourager par notre silence ces détracteurs qui se plaisent à tourner en ridicule tous les actes de l'Administration et celà dans l'unique but de faire de la propagande électorale.

Nous serions bien lâches, et nous nous croirions indignes de la confiance de nos amis si nous ne nous empressions de réfuter de pareilles inepties.

1re imposture et 1er mensonge. L'Assemblée des bourgeois de notre commune a été convoquée ce printemps pour discuter sur le mode de partage en toute propriété des terrains des Iles. Trois propositions avaient été faites à ce sujet, mais aucune votation n'a eu lieu. Comme nous l'avons fait observer séance tenante, nous ne pouvions prendre aucune détermination avant que le Conseil d'Etat ait élaboré un réglement bourgeoisial uniforme pour toutes les communes et sur le mode de jouissance des terrains bourgeoisiaux, conformément aux décisions du Grand-Conseil.

Le but de la convocation de l'Assemblée bourgeoisiale était d'examiner quel serait le meilleur parti qu'on aurait pu retirer de ces terrains.

Où voyez-vous un échec pour l'Administration, M. le correspondant, si ce n'est dans votre pauvre cervelle.

2me imposture et 2d mensonge. Nous ne contestons pas que nous sommes entrés en négociations avec le Conseil municipal d'Ardon pour l'acquisition d'une part d'eau, mais jamais l'Assemblée primaire n'a été convoquée à ce sujet, nous vous donnons le démenti le plus formel.

En admettant que ce que vous alléguez soit vrai, croyez-vous M. le correspondant, vous attirer la confiance des électeurs en luttant contre les intérêts matériels de la commune et en débitant sur notre compte de pareilles balivernes ?

Vous entonnez ensuite un chant d'allégresse, Messieurs les soi-disant conservateurs, (transfuges politiques) pour avoir réussi, grâce à votre égoïsme et à votre zèle infatigable, à priver pour quelque temps encore le village de St-Pierre d'une maison d'école ?

Les citoyens de cette localité auront un bon souvenir de l'estime et de l'intérêt que vous leur témoignez et sauront dans un avenir peu éloigné vous prouver leur reconnaissance.

Le village de St-Pierre y étant seul particulièrement intéressé, ce triste résultat n'a pas lieu de nous surprendre. Bon nombre d'électeurs en refusant de ratifier cette acquisition n'ont point eu l'intention d'infliger au Conseil un vote de méfiance, mais bien d'éviter par là une dépense qui entraînerait nécessairement une augmentation de l'impôt

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails concernant l'acquisition de ce bâtiment, mais nous pouvons prouver à notre correspondant, pièces à l'appui, que malgré le vote négatif de l'Assemblée, nous étions parfaitement autorisés à achever cette construction pour une maison d'école ; si nous n'y avons pas donné suite, c'est pour ne pas froisser les vœux de l'Assemblée. En suite des ordres formels que nous avons reçus du Département de l'Instruction Publique, nous devrons construire dans le courant de l'année prochaine, une maison d'école pour St-Pierre-des-Clages, des rapports d'Inspection en signalent la nécessité. M. le Chef du Département nous fait en outre observer que devant une nécessité de cette nature, c'est le Département, fondé sur la loi, qui donne des ordres et qu'il n'a aucunement à se préoccuper si une administration ou ses admi-

---

le faisaient ressembler au petit saint Jean qui est dans le tableau du maître-autel de l'église, un sourire futé surtout, un air malicieux ; mais dans tout cela précisément il y avait quelque chose d'étrange, de sauvage, de diabolique, quoi.

Sa pauvre femme de mère n'avait jamais pu en venir à bout. Elle avait beau lui défendre de vagabonder, et même au besoin, l'enfermer à la maison, bah ! l'enfant sautait par la fenêtre ; d'aucuns vont même jusqu'à prétendre qu'il s'ensauvait par le trou de la serrure et le voilà, baguenaudant à travers la forêt, au fond de laquelle il restait souvent des semaines entières sans qu'on ait pu savoir ni où il avait gîté ni comment il s'était nourri. Un vrai gamin des bois, un jeune singe !

Le rencontrait-on parfois dans les futaies les plus désertes, parmi les rochers les plus sauvages, et lui demandait-on ce qu'il faisait là, pensif et recueilli ni plus ni moins qu'au prône.

— Taisez-vous, répondait-il d'un air singulier ; j'écoute la musique du vent dans les feuilles ..... ou bien la chanson du ruisseau sous les cailloux.

Et il n'y a pas à dire, là ; c'est que c'était vrai, il écoutait.

Les fortes têtes du village commencèrent donc à dire que cet enfant-là était un idiot, un fou ; les autres, et c'était le plus grand nombre, flairaient la sorcellerie. La mère n'habitait-elle pas la *Hutte au Diable* ? n'était-il pas tout simple que le diable se fût emparé de l'esprit du fils ? On se mit donc à les mal considérer tous les deux, on les éloigna, on les rebuta. Il y eut même des enfants, et c'est la pire espèce, qui prirent l'habitude de leur jeter des pierres, quand par un jour de fête, ils osaient se montrer dans la grande rue du village.

Bref, la bergère et son petit Nicole s'accoutumèrent petit à petit à l'écart comme de véritables lépreux.

L'enfant cependant grandissait. La mère Jeanne c'est ainsi que se nommait la bergère, voulut lui faire apprendre un métier, ou tout au moins le mettre au travail des champs. Peine perdue ! Nicole entrait-il en apprentissage à la ville, dès le lendemain plus personne ! il avait déserté l'atelier. Cherchait-on à l'employer à la fenaison ou au sarclage, ainsi qu'il est de coutume chez nous pour les jeunes garçons qui ne sont pas encore de force à pouvoir d'avantage, bah ! Nicole vous plantait là dans le champ la fourche ou les ciseaux de bois. Et pourquoi, je vous le demande ? Toujours pour aller rêvasser on ne sait à quoi, et bayer aux corneilles.

La mère Jeanne se désespérait alors et pleurait toutes les larmes de ses yeux ; mais Nicole lui sautait au cou et l'embrassait à bouche que veux tu. La bergère ne tenait pas longtemps rigueur ; l'enfant redoublait de caresses ; il savait trouver des paroles si mâtoises, des sourires si câlins, des gentillesses si triomphantes, que la bonne femme finissait toujours par se remettre en joie, et qu'au demeurant la misérable cabane semblait avoir sa part de bonheur tout aussi bien qu'elle avait sa part de soleil.

A cette même époque, il avait au bourg, un fameux ménétrier qu'on appellait le bonhomme Espoir, et cela parce qu'il avait accoutumance de répondre à tous ceux qu'il voyait s'attristant à la ronde :

— Allons, faut rire ! si le présent quelquefois est noir, l'avenir est toujours couleur de rose. Confiance donc et bon espoir.

(A suivre)

nistrés veulent ou non s'y conformer.

Il est incontestable qu'une nouvelle construction, offrant même beaucoup moins d'avantages sous tous les rapports, coûtera deux ou trois mille francs de plus à la commune. Alors, beaucoup de nos concitoyens aveuglés par quelques ambitieux qui ont profité de l'occasion pour assouvir leur haine politique, comprendront, mais un peu tard, ce qu'ils ont eu à gagner d'écouter les conseils de nos détracteurs.

Quoique cette acquisition soit devenue notre propriété personnelle, nous pouvons vous assurer M. le correspondant, que notre position financière n'est nullement compromise.

Il serait à désirer (dans l'intérêt de beaucoup de personnes) que vous puissiez en dire autant.

Pour que le public puisse juger jusqu'à quel point nos adversaires politiques poussent leur vengeance et leur haine contre l'Administration nous n'avons qu'à citer, entr'autres, le fait suivant :

Nous venons de remplacer sur une longueur de 800 mètres au moins les tuyaux en bois de nos fontaines par des tuyaux en grès. Nos antagonistes qui veulent à tout prix que ce travail donne de mauvais résultats, n'ont cru mieux faire que de conduire, pendant la nuit, les eaux du service du village dans les fouilles d'excavation sur une longueur de plus de 100 mètres. La pose des tuyaux étant faite sur ce trajet, cet acte de vandalisme compromettra beaucoup la réussite du travail.

Les voilà donc ces ambitieux, qui osent s'appeler conservateurs, ils luttent contre les intérêts réels de la commune ; les voilà aux prises avec les besoins du temps et le développement de l'Instruction publique ! Ils cherchent par les moyens les plus absurdes à exciter la haine et la division entre les citoyens d'une même commune. Mais le pot aux roses se découvre et les auteurs de ces infâmes intrigues, de ces actes ignobles recevront bientôt le juste tribut de mépris et d'indignation dû à leurs procédés.

Une polémique de ce genre n'offrant aucun intérêt pour les personnes étrangères à notre localité, nous n'avons pas crû devoir relever toutes les railleries débitées par le correspondant de l'*Ami du Peuple*. Qu'il continue, s'il le juge à propos, à nous insulter, à entraver la marche de l'Administration par une opposition systématique ; nous déclarons d'avance que nous ne daignerons plus faire l'honneur d'une réponse à ses basses attaques.

Suivent les signatures des membres de l'Administration.

A propos de la fête patronale de Nendaz, qui a été rehaussée par la présence de Mgr l'évêque, un digne correspondant de l'*Ami du Peuple* saisit l'occasion de faire l'éloge de l'excellent curé de la paroisse et par contre-coup de lancer une ruade au *Confédéré* qui a publié ses exploits du 13 août à l'église de Nendaz. Il faut vraiment être cuirassé d'audace pour nier des faits qui se sont passés à une date aussi rapprochée et en présence de centaines de personnes réunies à l'église. Que doivent penser ces pieux Nendards quand ils voient étaler si audacieusement le mensonge par ceux qui prétendent avoir le monopole de la religion ?

Quant à l'envie que nous prête le correspondant de " manger du prêtre tous les jours, " nous le prions d'être à l'avenir plus sobre d'hyperbole ; grâce à Dieu, nous sommes dès la mamelle habitué à une autre nourriture.

Dans le courant du mois de septembre, il a été expédié par le bureau de poste de Sion 1732 caisses de raisins. On sait que les envois dépassant 5 kilos, et ils sont les plus importants, sont transportés par chemin de fer. Quoique l'expédition de l'année 1881, pour le même mois, ait été plus considérable, il n'en résulte pas que ce commerce naissant soit en baisse ; car on doit en attribuer la cause à la maturité plus tardive et aux contrariétés de la température.

Confédération suisse.

La commission spéciale appelée par le département fédéral de Justice et police pour discuter le projet de loi sur la poursuite pour dettes et la faillite, a terminé ses délibérations. Le projet sera encore une fois remanié d'après les décisions prises, puis arrêté définitivement par la commission dans une séance ultérieure, qui aura lieu au commencement de 1883.

Nouvelles Etrangères.

France.

On écrit de Paris, au *National Suisse*. le 6 octobre 1882.

Le conseil de cabinet tenu ces jours passés à l'hôtel des affaires étrangères, sous la présidence de M. Duclerc, s'est principalement occupé de la grave question de la réforme judiciaire.

Les journaux donnent des détails circonstanciés sur le projet de M. Devès et sur la délibération dont il a été l'objet, et il serait, par conséquent, inutile d'y revenir ; je veux seulement noter deux points principaux qui sont acquis, bien qu'en somme il n'ait pas été statué par le conseil sur le projet de M Devès.

1⁰ Le cabinet est d'accord avec le ministre de la justice et avec la Chambre pour repousser tout projet transitoire fondé sur la suspension momentanée de l'inamovibilité.

2⁰ Le cabinet est également d'accord avec M. Devès, mais cette fois en désaccord avec la Chambre pour repousser le principe de l'élection des magistrats.

Il y a là, vous l'avez déjà compris, une grosse difficulté, puisque la Chambre s'est prononcée nettement pour l'élection, et que, pour se mettre d'accord avec le gouvernement, elle devrait revenir sur son vote.

La Chambre a sur cette grosse question les mêmes idées que la Constituante de 1789, qui créa l'organisation judiciaire actuelle, à cela près que tous les membres des tribunaux de tous ordres étaient recrutés par l'élection depuis le simple juge de paix jusqu'au membre de la cour de cassation.

Toute la question est de savoir si elle consentira à revenir sur sa décision, et cela me parait d'autant moins probable que M. Devès, personnellement, ne jouit pas sur elle d'une bien grande autorité. La question ne viendra guère que l'an prochain.

Russie.

On écrit de Riga à la *Correspondance politique* :

Divers symptômes semblent indiquer que c'est dans les provinces baltiques que le mouvement agraire agitant toute la Russie va tout d'abord éclater. Ainsi on assure d'une manière positive que, depuis quelque temps, il se forme en plusieurs endroits des bandes de paysans armés qui se retirent dans les forêts en proférant des menaces contre les propriétaires. Tout récemment, un de ces derniers, M. Grothus Vichsstrauten, qui rentrait chez lui, a été si grièvement blessé d'un coup de fusil tiré de la forêt par un inconnu, qu'il est mort quelques jours après de sa blessure Un autre propriétaire, M. Reck de Suderhoff, a reçu dernièrement son arrêt de mort de la part d'un comité secret du mouvement agraire. Ayant un peu plus tard quitté sa maison en voiture, il ordonna à plusieurs de ses gens de l'accompagner et de lui servir d'escorte. Le lendemain déjà ceux-ci recevaient une lettre à peu près conçue en ces termes : " Frères, votre maître vient d'être condamné à mort ; tenez-vous à distance de lui, afin que nous ne vous blessions pas involontairement quand nous exécuterons le jugement. " Sur ce, ses gens déclarèrent qu'ils ne l'accompagneraient plus, et le propriétaire, alarmé, ne quitte plus sa demeure. On se dirait donc en présence d'un commencement d'agitation agraire " à l'irlandaise. "

VARIÉTÉS

La fortune vient en dormant nous disait La Fontaine ; moi qui ne suis plus au temps des fabulistes, je dirai tout simplement que la renommée vient en signant, ou en faisant signer pour soi (ce qui n'est pas tout à fait la même chose) des listes de referendum ; et pour le prouver je vais vous citer l'exemple d'une de vos nouvelles et intéressantes connaissances : l'oncle Djean Batista Titonkei qui est en train de devenir célèbre.

Djean Batista, qui est mon ami, coulait tout tranquillement sa douce vie, quand ce malencontreux *Confédéré*, que l'Evêque damne et que le curé lit, s'avise un jour de troubler cette heureuse quiétude.

Voir, ou plutôt, savoir son nom *couché sur les papiers*, c'en fut assez pour tourner la tête à l'ami Titonkei.

Un grain d'ambition lui a aussitôt poussé au cœur et il s'est dit : Ne laissons pas échapper une si belle occasion de nous illustrer.

Sans retard on convoque un conseil secret des *malins* de l'entourage sous la présidence du neveu Pierre José, qui est le plus finaud de tous et le plus grand *styleur*, quoique de mauvaises langues assurent qu'il ne fait pas plus de deux fautes par mot, (pour un régent c'est assez joli ! !) et il fut décidé que l'on ferait un *grand écrit* que l'oncle Batista signerait avec son aimable neveu Pierre José, qu'on l'enverrait à Fribourg, au Nro 13, avec recommandation d'accommoder à la sauce cafardine et tépeline le plat préparé à Leytron, le tout assaisonné et épicé d'injures et de mensonges à satiété.

C'est ce plat que l'*Ami du peuple* va nous servir prochainement, afin de faire taire les malavisés qui vont quelquefois lever le couvercle de la marmite et raconter ce qu'ils y ont vu.

Et maintenant, ô *Ami du peuple*, nourriture des âmes pieuses, manne des esprits élevés, nectar des grandes intelligences, miroir de justice, flambeau de vérité, ne nous fais pas attendre ce précieux régal et nous te serons infiniment reconnaissants de nous avoir fait..... rire de toi une fois de plus. — Amen !

Un malavisé qui n'est guère en train de se corriger.

ANNONCES.

A VENDRE

Un ***pressoir*** (système américain). S'adresser pour le voir à Em. SPAHR, (hôtel du Midi), à Sion. 114—2-1

A vendre

Un ***fourneau*** en pierre d'Evolène, presque neuf, à trois rangs ; plus trois grandes vitrines de magasin. — S'adresser à Barth. GRASSO et fils, à Sion, 115-2

A vendre

Deux chars de campagne en bon état, un char de chasse, un cheval âgé de 7 ans, avec harnachement et accessoires. — S'adresser à l'imprimerie qui indiquera.

Pattes d'asperges

d'Ulm, de 2 ans, crues à Sion, à 2 fr. 50 le cent. — S'adresser franco chez François PASTEUR, à Sion, qui se charge aussi de l'établissement des aspergières. 117-3]1

A VENDRE pour pressoirs en bois, deux boulons pour lier les pressoirs (ancienne longueur 2,500 entre les écrous) ; plus un rouet en fonte, avec pignon, arbre en bois, touvillon et accessoires au complet, pour petite industrie.

Ces objets sont à vendre d'occasion chez ***Imhof***, mécanicien à Vouvry.

112 2—2

M. Martinet, dentiste,

à Montreux

sera à Sion vendredi et samedi 13 et 14 octobre, à l'hôtel de la Poste. 112—4—2

Aux Emigrants

Départs à bon marché par de magnifiques vapeurs postes français. — Grands avantages dans l'Arkansas et aux Etats de la Plata. S'adresser à la Société d'Emigration très recommandée

Ph. Rommel et Cie à Bâle

et à son agent dûment autorisé

M. *le notaire J. Brindlen, à Sion.*

98 6—6

A vendre.

Deux bons chiens pour chasser le blaireau. S'adresser à Ignace CORTEY, à Martigny-Ville. 108]3[3

PEINTURE.

Les soussignés informent le public qu'ils ont transféré leur atelier de peinture sur la Place, à Monthey, et le prie de s'adresser à M. J. Bachmann, horloger, sur la Place. — Ils se recommandent aux personnes qui désirent faire faire leur portrait. Peinture garantie pour la ressemblance. — Prix très modérés.

Frères Malleï
Elèves de l'Ecole de Milan.

Exposition industrielle et agricole austro-hongroise **Trieste 1882**

GRANDE LOTERIE

Mille Primes de la valeur de **213,550 florins autr.** entre autres gains principaux **en or** ou florins **50,000, 20,000** et **10,000** val. autr. (1 florin vaut env. fr. 2. 12). Prix officiel de chaque billet **fr. 1. 25** frais de retour et de rembours à part. Prospect. gratis et franco. S'adr. à l'agence générale autorisée

Agence de fonds publics, case 72, **Genève.** (H8217X)8v2

Vente aux enchères publiques à Genève

SALLE DE VENTE DE LA CAISSE DE PRÊTS SUR GAGES

Tous les *vendredis et samedis vente* aux enchères de tous genres de *meubles, literie, étoffes, horlogerie, etc., etc.* (H7981X) 14m3

Machines agricoles

en tous genres

Spécialité de pressoirs. Treuils à engrenage. Hache-paille. — Concasseurs. — D'occasion : Faucheuse, râteaux à cheval, tondeuses. Vente et location de machines à battre, à vapeur, à manége et à bras. — Pompes à eau, transvasage et à purin en tous genres. — Graisseurs nouveau système pour batteuses. — Trieurs Marot. (H7185X)2-2

J.-A. Belz, constructeur, Coulouvrenière, 7, Genève.

Pour cause de santé.

A VENDRE une machine à tricoter. S'adresser à M. Perrelli à Vouvry et pour les renseignements à S. Mages et Cie à Bex. Ouvrage assuré pour la machine. 99-6-6

UN JEUNE HOMME récemment revenu de l'étranger, donnerait volontiers des leçons élémentaires de violon et prendrait aussi des écoliers pour les aider dans leurs leçons et devoirs.

CONDITIONS FAVORABLES.

S'adresser sous C. à l'imprimerie du *Confédéré.* 106—2-2

A VENDRE.

A MARTIGNY-VILLE

Une maison agréablement située, nouvellement réparée, comprenant trois chambres, cuisine, salle à meubles de campagne, galetas, cave voutée, grange, écurie et remise ainsi que deux jardins et places adjacents. S'adresser à Jos. MÉTRAL, fils, distillateur à Martigny. ?3—90

A vendre

Un poids à bascule de ta force de deux cents kilos, à un prix très modique.

S'adresser à l'imprimerie. 109]3[3

BANQUE FONCIÈRE

du Jura, à Délémont.

Contre solides garanties hypothécaires sur biens situés dans des communes qui possèdent des écritures cadastrales régulières, la Banque Foncière effectue des prêts amortissables aux communes et aux particuliers et achats des créances hypothécaires ayant premier rang d'inscription.

S'adresser à M. DUCREY, avocat à Sion.

101 6—6

Pour raisins

Papier d'emballage d'épicier, petit gris et paille, le Kilo 50 cent. Blanc 1 fr. le Kilo. Caisses, ficelles et pointes.

Chez **Jos Antille**, nég. à Sion.

Le bureau de placement

AUTORISÉET RECOMMANDÉ

de B. BIOLEY à Martigny-Bourg

place, dans la quinzaine, toutes les servantes qui s'y adresseront, avec 12 à 20 fr. de gages pae mois. Certificat exigé. Indiquer si c'est pour le canton de Vaud ou du Valais. 7?1-

LA CENTRALE

Compagnie d'assurance à primes fixes contre l'incendie.

Capital social: Dix millions de francs.

Autorisée par arrêté du Gouvernement du Valais en Juin 1864.

SIÉGE SOCIAL : PARIS 108 RUE RICHELIEU.

Direction générale pour la Suisse française

Marc Mehling 4, Corraterie Genève,

Agence générale pour le Valais :

Nantermod Aug., à Sion.

Sous agences :

MM. Bioley Benjamin, nég. Martigny-Bourg.
Delacoste Edmond, géomètre, Monthey.
Cornut Victor, nég. Vouvry.
Carrupt Julien, instituteur, à Chamoson.
Georgy, chef de gare, Sierre. 6-6

LUNETTES D'APPROCHE

(Fernseher)

2 verres, se plaçant facilement sur des cannes, etc., remplaçant un bon télescope, seront envoyés franco contre remboursement de fr. **3.**

Ch. LIEBI,
H)2-2 Unterballiz (Thoune).